



Mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Chers parents,

Vous m'avez informé(e) du fait que votre enfant présente une pathologie particulière (asthme, allergie alimentaire, diabète, ...) pouvant nécessiter un traitement ou des soins à l'école.

Pour permettre de répondre à ses besoins, il convient que vous demandiez la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I). Le médecin de l'Éducation Nationale, est chargé de la rédaction du P.A.I d'après les informations fournies par le médecin qui suit votre enfant, en étroite concertation avec vous.

Pour cela, vous voudrez bien :

- faire compléter les documents ci-joint par le médecin qui suit votre enfant
- y joindre l'ordonnance correspondant aux soins d'urgence prescrits.

Ces documents devront être retournés au médecin de l'Éducation Nationale afin d'établir le P.A.I avec vous, soit en les transmettant au directeur, soit par e-mail à

sante-scolaire.citealliance@ac-toulouse.fr

Il vous appartient de fournir la trousse d'urgence contenant les médicaments et de veiller à les renouveler (attention aux dates de péremption).

Cordialement

Sébastien Hoonhorst

À l'attention du médecin traitant :

La fiche conduite à tenir et la fiche de liaison (partie 3) sont à remplir par le médecin traitant de l'enfant. Ces documents sont disponibles, remplissables en ligne sur le site Eduscol :

- <https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades>

Ils doivent ensuite être transmis au médecin scolaire de l'école soit comme d'habitude par l'école, soit par mail sécurisé (médimail sous l'intitulé : [Médecins Scolaires Toulouse]), soit par e-mail sante-scolaire.citealliance@ac-toulouse.fr